



krebsliga  
ligue contre le cancer  
lega contro il cancro

Association Transports  
et Environnement



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# OUI aux mesures d'urgence en cas de pollution élevée due aux particules fines

**Berne, le 26 septembre 2006. Les Médecins en faveur de l'environnement, la Ligue suisse contre le cancer, l'Association transports et environnement (ATE) et le syndicat Unia saluent la décision des cantons de mettre en œuvre des mesures d'urgence en cas de pollution élevée due aux particules fines. Cependant, les qua-tre organisations ne sont pas satisfaites des valeurs fixées pour le déclenchement de la mise en œuvre des mesures d'urgence.**

La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a décidé lors de sa réunion principale la mise en œuvre de mesures d'urgence en cas de pollution élevée due aux particules fines, afin d'en réduire l'émission. Par cette décision, les cantons apportent une importante contribution à l'amélioration à court terme de la qualité de l'air. Grâce aux mesures d'urgence, les atteintes immédiates à la santé de la population dues aux particules fines peuvent être réduites. Les organisations soussignées saluent particulièrement le fait qu'il s'agisse d'un concept applicable à l'ensemble de la Suisse. Une collaboration des cantons est indispensable dans le domaine de la protection de l'air.

Les quatre organisations ne sont pas satisfaites des valeurs fixées à  $75 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour le niveau d'information et à  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , respectivement à  $150 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour l'application des mesures qui s'imposent. Elles considèrent l'établissement de ces valeurs comme une première étape, mais exigent que des mesures soient prises aussitôt que la valeur limite légale de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  est dépassée. Pour des raisons de santé, une érosion de cette valeur limite est inacceptable.

Les organisations sont également déçues que les cantons n'aient pas pris en considération pour le niveau d'intervention 1 toutes les mesures temporaires efficaces connues jusqu'à ce jour permettant de lutter contre de fortes concentrations de particules fines: par exemple la création de zones et d'horaires d'interdiction pour des véhicules à fortes émissions ou l'arrêt d'urgence pour toutes les machines de chantier diesel non équipées de filtres à particules.

En plus des mesures d'urgence, il est nécessaire et urgent de prendre d'autres mesures à long terme, telles que l'obligation d'équiper tous les moteurs diesel de filtres à particules ainsi que la mise en œuvre systématique et sur tous les chantiers de la directive pour les machines de chantier. Ce sont ces mesures qui recèlent le plus

**Direction, Politique, Communication**

Association Transports et Environnement, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne  
tél. 031 328 82 00, fax 031 328 82 05, CCP 49-1651-0  
[www.ate.ch](http://www.ate.ch), [ate@ate.ch](mailto:ate@ate.ch)

grand potentiel en vue de l'amélioration de la qualité de l'air et pour la protection de la population de polluants atmosphériques ayant une incidence sur la santé.

**Pour un complément d'information:**

Elena Hauser-Strozzi, responsable de la campagne ATE «Pas de diesel sans filtre», 031 328 82 34 ou 076 408 04 63

Claudia Oetterli, Ligue suisse contre le cancer: 031 389 92 06 ou 076 325 01 32

Rita Moll, Médecins en faveur de l'environnement: 061 322 49 49

Hans Hartmann, Unia: 031 350 23 72 ou 079 431 60 29

«Pas de diesel sans filtre» est une campagne de l'ATE en collaboration avec la Ligue suisse contre le cancer, soutenue par les Médecins en faveur de l'environnement et le syndicat Unia. Voir également: [www.pm10.ch](http://www.pm10.ch)